Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_42-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 mars 2026

Convocation du :	25 mars 2026	
Date d'affichage :	25 mars 2026	
Nbre de conseillers en exercice :		23
Présents :		22
Votants :		23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/42 (Nomenclature 5.3)

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Étaient présents :

CHASTEL Olivier, THERIN Emmanuel, MICHEL Astrid, PREAUCHAT Gaëtan, CADIOU Marion, HYMERY Sébastien, FRENETTE Philippe, PORTIER Gérard, HESRY Michel, RAOUL Laëtitia, DUPLESSY Claire, KHAMAROU Hela, DUBUS Armand, VINATIER Frédéric, ROUSSEAU Patricia, SIMON Selma, RUEN Pauline, ROUVRAIS Suzon, GUILLOU-COROUGE Françoise, AUBRY Isabelle, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas.

Absent excusé :

CHATTARD-GISSEROT Thibault

Procuration : CHATTARD-GISSEROT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Pauline RUEN.

Désignation du correspondant incendie et secours (sécurité civile)

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_42-DE

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;
Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure ;
Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;
Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix « pour » et 5 abstentions (Mesdames GUILLOU-COROUGE et AUBRY et Messieurs CARRO, CHATTARD-GISSEROT et QUEMARD) désigne Monsieur Emmanuel THERIN, comme correspondant incendie et secours.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

La secrétaire de séance,
Pauline RUEN

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)